

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

#### Arrêté du 6 avril 2020 modifiant l'arrêté du 30 mars 2020 pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative

NOR : CPAD2009226A

Le ministre de l'action et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,

Sur proposition du ministre des solidarités et de la santé,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1776 de la Commission du 9 octobre 2019 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun ;

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer ;

Vu la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2020 pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe de l'arrêté du 30 mars susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 avril 2020.

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
GÉRALD DARMANIN

*Le ministre de l'intérieur,*  
CHRISTOPHE CASTANER

*La ministre des outre-mer,*  
ANNICK GIRARDIN

#### ANNEXE

Produits	Positions tarifaires
<b>Gels hydroalcooliques et produits destinés à entrer dans la composition de gels hydroalcooliques</b>	
Gels hydroalcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine	3808 94 90 90
Alcool éthylique dénaturé et eaux-de-vie	2207 20 00
Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % ou plus	2207 10 00
Eaux distillées	2853 90 10 00
Peroxyde d'hydrogène en solution à 3 %	2847 00 00 00
Glycérol	1520 00 00 00 et 2905 45 00 00
Acide polyacrylamidométhylpropane sulfonique neutralisé partiellement à l'ammoniaque et hautement réticulé	3906 90 90 90
Isopropanol à 99,8 %	2905 12 00 90

Produits	Positions tarifaires
<b>Équipements de protection</b>	
Masques de protection respiratoire des types FFP2, FFP3, N95, N99, N100, P95, P99, P100, R95, R99, R100 et les masques anti-projections respectant la norme EN 14683	6307 90 98 10, 9020 00 00 10, 9020 00 00 20 et 9020 00 00 80
Masques réservés à des usages non sanitaires visant à prévenir les projections de gouttelettes et relevant des catégories d'équipements de travail créées dans le contexte de l'épidémie à COVID-19	3926 20 00 00
Gants pour chirurgie	4015 11 00 00
Blouses à usage unique, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales	6210 10 92 00
Alèses pour malades	4818 90 90 00
Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique non conditionnés pour la vente au détail	4818 90 10 00
Charlottes	6505 00 90 90
Lunettes de protection	9004 90 10 00
Cagoules	6505 00 90 90
Surchaussures	6307 90 98 10
Housses Mortuaires	3926 90 97 ou 6307 90 98
<b>Dispositifs médicaux</b>	
Appareils de maintenance sous assistance respiratoire	9019 20 00 00
Circuits de ventilation	9019 20 00 00
Filtres HEPA	8421 39 25 90
Sondes intubation	9018 39 00 00
Filtres patient	8421 39 25 90
Kits de prélèvement	3822 00 00 00, 3002 15 00 00 ou 9027 80 80 00
Thermomètres	9025 11 20 00 et 9025 19 00 90
Canules de trachéotomie	9018 39 00 00
Sondes gastrique	9018 39 00 00
Matériels décubitus ventral	3005 90 10 00
Monitorages de réanimation	9019 20 00 00
Débitmètres de perfusion	9018 90 50 00
Manomètres de pression de la sonde d'alimentation	9026 20 20 00 si manomètre électronique, 9026 20 40 00 si manomètre à spire ou à membrane manométrique métallique, 9026 20 80 00 si autre manomètre
Humidificateurs chauffants	9019 20 00 00
BAVU jeux de masque 3/4	9019 20 00 00
Stéthoscopes	9018 90 84 00
Cathéters veineux multi-lumière	9018 39 00 00
Cathéters artériels	9018 39 00 00
Poches de contre pressions	9019 20 00 00
Respirateurs	9019 20 00 00
Dialyseurs	9018 90 30 00
Pousse seringues	9018 90 50 00

Produits	Positions tarifaires
Pompes à perfusion	9018 90 50 00, 8413 19 00 90 (si pompe seule)
<b>Médicaments</b>	
Lopinavir en solution buvable ou en comprimés	3004 90 00 00
Ritonavir en solution buvable ou en comprimés	3004 90 00 00
Remdesivir injectable	3004 90 00 00
Hydroxychloroquine en comprimés	3004 60 00 00
Chloroquine en comprimés	3004 60 00 00
Amoxicilline	3004 10 00 00
Acide clavulanique injectable	3004 10 00 00
Lévofloxacine injectable	3004 90 00 00
Linézolide injectable	3004 90 00 00
Cefotaxime injectable	3004 20 00 00
Ceftriaxone injectable	3004 20 00 00
Spiramycine injectable	3004 20 00 00
Azithromycine comprimés	3004 20 00 00
Sufentanil injectable	3004 90 00 00
Cisatracurium injectable	3004 90 00 00
Rocuronium injectable	3004 90 00 00
Atracurium injectable	3004 90 00 00
Mivacurium injectable	3004 90 00 00
Suxamethonium injectable	3004 90 00 00
Morphine injectable	3004 49 00 00
Midazolam injectable	3004 90 00 00
Etomidate injectable	3004 90 00 00
Célocurine injectable	3004 90 00 00
Noradrénaline injectable	3004 39 00 00
Sufentanyl injectable	3004 90 00 00
Ketamine injectable	3004 90 00 00
Propofol injectable	3004 90 00 00
Bricanyl injectable	3004 90 00 00
Paracétamol injectable	3004 90 00 00
Solutés dialyse	3003 90 00 00 ou 3004 90 00 00